

PARTIE IV
STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT

Table des matières

LA STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT.....	5
1. LA STRATÉGIE EN UN TABLEAU.....	6
2. 1 ^{ER} OBJECTIF GÉNÉRAL.....	7
3. 2E OBJECTIF GÉNÉRAL	13
4. 3E OBJECTIF GÉNÉRAL	19
5. OBJECTIFS SUBORDONNÉS.....	23
6. DÉFI	26
LES INDICATEURS DE LA STRATÉGIE EN UN TABLEAU	27
LES PROGRAMMES OPÉRATIONNELS COMMUNAUX ET INTERCOMMUNAUX AU SERVICE DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT	29
1. PARC NATUREL DE GAUME	30
2. GROUPE D'ACTION LOCALE DU PARC NATUREL DE GAUME.....	32
3. PLAN D'ACTION POUR L'ÉNERGIE DURABLE	34
4. PLAN D'AMÉNAGEMENT FONCIER « SUD ».....	36
5. EN SYNTHÈSE.....	1
STRATÉGIE ET DÉVELOPPEMENT DURABLE	2

La stratégie de développement

La stratégie expose des objectifs de développement à long terme – dix ans – de trois natures :

1. Des objectifs généraux, qui fixent les lignes de force majeures du développement voulu et couvrent les trois piliers du développement durable ; ils sont au nombre de trois ;
2. Des objectifs spécifiques, déclinant les objectifs généraux en voies particulières à emprunter, auxquels attacher projets matériels et immatériels ; ils sont au nombre de douze ;
3. Des objectifs subordonnés, transversaux, qui portent davantage sur des questions de méthode ; ils sont au nombre de trois.

L'expression d'un « défi » général en condense la philosophie et en traduit l'esprit.

La stratégie exposée couvre la totalité du champ du développement de la commune, puisque c'est cette totalité qui a été explorée et défrichée par l'analyse des caractéristiques socio-économiques du territoire, par la consultation de la population, par le diagnostic partagé, par les grappes de travail.

Ceci implique que d'autres moyens que le PCDR, d'autres acteurs que la CLDR, contribuent à la mettre en œuvre. C'est à la Commune qu'il incombe de placer cette vision et cette ambition au cœur de ses engagements et de ses partenariats. C'est sur les objectifs de cette stratégie que devra porter l'effort d'évaluation du PCDR, durant son accomplissement (*in itinere*) et à son terme (*ex post*).

Cette stratégie est une construction progressive de la CLDR.

Elle consista d'abord en « orientations stratégiques », lesquelles servirent à organiser les grappes de travail thématiques de l'ODR autour de questions précises afin d'aboutir à des propositions de projets appropriées.

Elle prit une forme complète et définitive au terme de cette séquence de grappes de travail, en intégrant les apports de chacun¹.

¹ La partie 2 du PCDR rend précisément compte des différentes étapes de la construction de la stratégie.

1. La stratégie en un tableau

À dix ans, un territoire qui...	
Objectifs généraux	Objectifs spécifiques
Cultive sa distinction	Préserve et rend plus accessibles ses atouts (paysages, nature, bâti, patrimoine)
	Investit dans la culture, les artistes et le sport
	Réduit ses besoins énergétiques et investit dans l'énergie renouvelable
	Intègre <i>Burgo Ardennes</i> dans son développement
Nourrit les relations	Relie les villages, donne accès aux équipements et services, par des voies lentes
	Aide ses jeunes à se construire et à construire leur avenir sur le territoire
	Structure et renforce le tissu associatif
	Diversifie et partage les solutions de mobilité
	Lutte contre la précarité, favorise la solidarité et l'entraide
Ensemence l'économie	Stimule l'envie, la production et la consommation de produits locaux
	Élargit et déploie ses atouts touristiques
	Aide au développement de projets entrepreneuriaux
Objectifs subordonnés	
<p align="center">Stimule et maintient la motivation et l'investissement de tous dans l'effort de développement local</p> <p align="center">Envisage et exploite les opportunités de coopération transfrontalière</p> <p align="center">Anticipe son aménagement</p>	
Défi	
<p align="center">Un territoire qui conjugue l'extraordinaire et l'ordinaire</p>	

2. 1^{er} Objectif général

« Un territoire qui cultive sa distinction »

Chaque territoire est unique.

Mais Rouvroy est plus unique qu'aucun autre peut-être, et ce, pour plusieurs raisons.

Rouvroy est la plus méridionale des communes du Royaume, blottie entre ces cuestas si particulières de la région lorraine, qui l'ont dotée d'une nature et de paysages extraordinaires, dans lesquels sont serties deux perles wallonnes : Torgny, un des plus beaux villages de Wallonie, et Montquintin, patrimoine exceptionnel de la Wallonie.

Elle accueille, avec la commune voisine de Virton, l'une des plus importantes entreprises manufacturières de la province de Luxembourg – *Burgo Ardennes* – dont l'imposante masse industrielle s'imprime spectaculairement sur le paysage

De plus, Rouvroy a choisi de créer par elle-même un espace culturel et sportif de stature régionale – le ROx – de s'investir dans la culture du vignoble, dans la culture et l'artisanat du saule, de tester l'aménagement foncier du futur.

Le territoire, dans toutes ses composantes, doit avoir la conscience et la fierté de ces singularités multiples qui contribuent à le distinguer.

Il doit veiller à les préserver, à les mettre en valeur et à en faire des leviers de la poursuite de son développement, lequel doit soigner cette « culture de la distinction » qui compense largement une petite taille, une faible population et un éloignement des axes et des métropoles.

1^{er} Objectif spécifique

« Un territoire qui préserve et rend plus accessibles ses atouts (paysages, nature, bâti, patrimoine) »

Le territoire est riche de bijoux de diverses natures, dont beaucoup ressortissent au calme, à l'environnement naturel et paysager, à l'authenticité, aux patrimoines architectural et historique, tous caractères propices au développement d'un tourisme de randonnée, d'observation et de découverte, à l'organisation d'activités pédagogiques et « nature ».

L'éloignement des axes de communication comme des pôles urbains et économiques majeurs, la position frontalière, la géographie particulière du territoire sont pour beaucoup dans cette richesse, de même que plusieurs initiatives publiques et associatives originales.

Ces atouts doivent faire l'objet de mesures de protection idoines – ce qui est déjà largement le cas – en concertation avec divers acteurs et partenaires, tels le Parc naturel de Gaume, les associations de protection de la nature, le DNF, le Musée Gaumais, l'ASBL Montquintin, etc., mais aussi avec *Burgo Ardennes*, ainsi qu'avec la population, car de ces atouts dépendent l'accroissement et la pérennité de l'attractivité, résidentielle et touristique, du territoire.

Cette protection ne doit cependant pas se traduire par une mise sous cloche de la richesse du territoire. Bien au contraire, celui-ci doit s'organiser, s'équiper, se structurer pour faciliter l'accès, physique et intellectuel, aux différents éléments de son patrimoine, de manière à inviter le visiteur à passer de l'un à l'autre sans difficulté, à en apprécier l'ensemble des facettes.

Il s'agit de choisir, renseigner, mettre en valeur et relier entre eux divers éléments patrimoniaux de manière à favoriser leur observation et leur découverte dans un mouvement d'ensemble.

Il s'agit de concevoir un panel complet et cohérent de mesures et d'activités qui garantissent la protection du patrimoine sous toutes ses formes, sans être étouffantes, et qui soient comprises et appropriées par le plus grand nombre.

Il s'agit de fédérer les énergies locales et les soutenir dans ce travail de recherche et mise en valeur du patrimoine.

Projets

- Développement d'un réseau de voies lentes et création d'un circuit didactique sur le Ravel (PM-1-1) ;
- Aménagement du cœur de village de Rouvroy (PM-1-2) ;
- Création d'une maison multiservices à Torgny (PM-1-3) ;
- Aménagement de la salle de village de Couvreur, de son accès, de ses abords (PM-1-4) ;
- *Mise en œuvre d'actions favorables à la nature et aux paysages (PI-1-2) ;*
- *Préservation et mise en valeur de la mémoire historique et du patrimoine (PI-1-3) ;*
- Développement d'un réseau de circuits de découverte (PM-2-1) ;
- Aménagements de sécurité sur la voirie régionale (PM-2-3) ;
- Création d'une maison de la nature et de la vigne à Torgny (PM-2-5) ;
- *Poursuite du développement touristique (PI-2-5) ;*
- Création de logements intergénérationnels et tremplin (PM-3-1) ;
- Rénovation de l'ancienne gare de Lamorteau (PM-3-4).

Impacts attendus

- Regain d'attention général accordée au patrimoine local ;
- Préservation et renforcement de la qualité des différents patrimoines ;
- Renforcement de l'attractivité résidentielle et touristique du territoire ;
- Multiplication de supports d'activités touristiques, ludiques, pédagogiques, voire scientifiques ;
- Consolidation de la réputation « nature » du territoire au sein du Parc naturel de Gaume ;
- Stimulation d'un tourisme de randonnée, rencontre et découverte.

Indicateurs

Indicateurs	Source	Cible	Situation initiale
Nombre de nouvelles activités créées au départ des atouts du territoire après cinq ans (culturelles, sportives, sociales, patrimoniales, etc.)	Commune et Syndicat d'Initiative	5	-
Nombre d'opérations de préservation du patrimoine naturel, historique et bâti menées		2 / 5 ans	-

2^e Objectif spécifique

« Un territoire qui investit dans la culture, les artistes et le sport »

Le territoire a consenti un très gros investissement en infrastructure culturelle et sportive avec la construction du ROx, lequel comble un manque criant dans cette partie de la province de Luxembourg.

Il investit aussi dans sa bibliothèque, laquelle s'agrandit et prend progressivement l'allure d'une agora à Lamorteau.

Un autre investissement culturel est en cours, également à Lamorteau, soutenu par le Parc naturel / Groupe d'action locale de Gaume, consistant à doter l'association « le Pied en Coulisses » d'espaces de construction de spectacles, de répétition et de résidence d'artiste.

Mais la culture n'est pas qu'affaire de lieux, d'équipements, de spectacles d'un soir, aussi brillants soient-ils. Elle est aussi affaire d'artistes et, dans la permanence, affaire d'animation, de recherche et création, d'éveil et formation, d'exploration du passé et d'interrogation du présent. À ces conditions, elle sera vecteur de liens entre villages, gens, groupes, générations.

Ce sont là des missions de centre culturel, d'académie, de centre d'expression et de créativité, malheureusement peu présents ou peu actifs dans la Gaume méridionale.

Le territoire doit dès lors tirer parti de ses infrastructures et acteurs culturels, comme de ses autres atouts, pour attirer des artistes, de manière temporaire ou permanente, asseoir progressivement des ambitions plus hautes en matière de développement de la culture, au bénéfice de sa population comme de cette partie de la Gaume et de la Meuse frontalière.

Quant au sport, il doit continuer à être un vecteur de mixité sociale, de réputation locale et d'accroche profonde de la jeunesse à son territoire.

Il s'agit de faire vivre plus intensément les infrastructures culturelles et sportives du territoire, de renforcer le statut et d'étendre le rayonnement des acteurs existants.

Il s'agit d'endosser un rôle de moteur culturel et sportif en Gaume frontalière et de s'affirmer « terre d'artistes ».

Projets

- Reconnaissance d'institutions culturelles (PI-2-3) ;
- Création d'une salle de musique actuelle (PM-3-2).

Impacts attendus

- Renforcement de l'accroche de la jeunesse à son territoire, de la cohésion et de la mixité sociales ;
- Affirmation d'un pôle culturel complet en province de Luxembourg ;
- Affirmation d'un pôle sportif de 1^{er} plan en Gaume ;
- Élargissement de la base de la réputation et de l'attractivité de la commune ;
- Élargissement de l'audience des acteurs culturels locaux ;
- Retour sur investissement dans les infrastructures culturelles et sportives.

Indicateurs

Indicateurs	Source	Cible	Situation initiale
Nombre de nouveaux acteurs et productions culturels au départ du territoire	Commune	5 sur 10 ans	-
Fréquentation des infrastructures culturelles et sportives		+10% / 5 an	-

3^e Objectif spécifique

« Un territoire qui réduit ses besoins énergétiques et investit dans l'énergie renouvelable »

Rouvroy est confrontée, comme toute autre commune, au défi de réduire sa dépendance aux énergies fossiles et ses émissions de gaz à effet de serre.

Des initiatives sont engagées, dont la plus concrète consiste en l'établissement d'un réseau de chaleur entre *Burgo Ardennes* et le ROx et la plus globale, en l'adhésion à la Convention des Maires pour l'énergie et le climat. Divers projets sont d'ailleurs en réflexion dans ce cadre nouveau, qui formeront la trame du futur Plan d'action en faveur de l'énergie durable (PAED).

Le territoire doit intensifier et systématiser ses efforts en la matière, étendre la portée des efforts engagés et en imaginer de supplémentaires, adaptés à ses potentialités comme à son image.

Il doit surtout parvenir à entraîner dans ce souci et ce mouvement l'ensemble de ses habitants, de ses agriculteurs et *Burgo Ardennes*, en rendant désirables et accessibles les solutions envisagées.

Il peut pour ce faire tirer parti des projets et structures développés par le Parc naturel / Groupe d'action locale de Gaume, dont en particulier la Coopérative Gaume énergies.

Cet effort pourra être support de développement d'activités et investissements neufs sur le territoire, mais sera aussi vecteur de liens entre habitants, voire de cohésion sociale, s'il est participatif.

Il s'agit d'équiper le territoire en dispositifs techniques idoines, permettant l'économie d'énergie comme la production d'énergie renouvelable.

Il s'agit de créer, partager et entretenir un état d'esprit général favorable aux modifications de comportement en matière de consommation et production d'énergie, propice à la participation et à la coopération citoyennes.

Projets

- Développement d'un réseau de voies lentes et création d'un circuit didactique sur le Ravel (PM-1-1) ;
- Concrétisation des projets du PAED (PM-2-4) ;
- Promotion de la diversification agricole (PI-2-6).

Impacts attendus

- Réduction progressive de l’empreinte carbone de la commune ;
- Réduction progressive de la facture énergie de la Commune et des habitants ;
- Meilleure adéquation entre image et réalité « nature » du territoire ;
- Multiplication d’initiatives publiques et privées orientées énergie ;
- Modification progressive des comportements individuels et collectifs ;
- Renforcement des échanges et liens entre habitants.

Indicateurs

Indicateurs	Source	Cible	Situation initiale
Nombre d’installations nouvelles, privées ou publiques, de production d’énergie renouvelable (photovoltaïque, biomasse)	Commune + CWAPE	5 / an	Voir PAED

4^e Objectif spécifique**« Un territoire qui intègre Burgo Ardennes dans son développement »**

Par son impact majeur sur l’économie, le paysage, l’environnement, *Burgo Ardennes* surdétermine la qualité de vie sur le territoire comme dans les communes limitrophes, belges et françaises.

Burgo Ardennes, ce sont des emplois, nombreux et variés, des rentrées financières, importantes et régulières, mais aussi un paquebot dans la campagne, un charroi conséquent et une pression constante sur la qualité de l’air, de l’eau et du sol, objet d’inquiétude et de questionnement au sein de la population.

L’entreprise doit être perçue comme une des distinctions majeures et incontournables de la commune, dont il faut tirer le meilleur parti possible, pour développer des projets d’envergure, en particulier en matière d’énergie, ainsi que pour renouveler originalement la gamme des arguments d’attractivité du territoire.

Elle doit donc être considérée comme un partenaire actif de la stratégie de développement local.

Il s’agit d’établir et entretenir le dialogue avec *Burgo Ardennes* sur tous les sujets qui concernent le développement local et la qualité de vie sur le territoire et d’ainsi sortir d’une situation de méconnaissance réciproque, de non-dit et de suspicion latente.

Il s’agit de connaître et exploiter le potentiel de l’usine dans l’élaboration de projets publics de développement.

Il s’agit de faire de l’entreprise un argument positif pour la promotion du territoire.

Projets

- Développement du réseau de voies lentes et création d'un circuit didactique sur le RAVeL (PM-1-1);
- Développement d'un réseau de circuits de découverte (PM-2-1);
- Aménagements de sécurité routière sur la voirie régionale (PM-2-3);
- Concrétisation des projets du PAED (PM-2-4);
- *Mise en place d'une concertation Burgo-Rouvroy (PI-1-4);*
- *Poursuite du développement touristique (PI-2-5).*

Impacts attendus

- Création progressive d'une relation de confiance réciproque entre usine et habitants ;
- Amélioration progressive de la qualité de vie et de l'environnement ;
- Renforcement de l'attractivité résidentielle et touristique de la commune ;
- Émergence de projets énergie d'envergure.

Indicateurs

Indicateurs	Source	Cible	Situation initiale
Nombre de projets locaux auxquels participe l'entreprise <i>Burgo Ardennes</i>	Commune et <i>Burgo Ardennes</i>	5 en 10 ans	-
Nombre de projets identifiés avec les citoyens et développés avec <i>Burgo Ardennes</i>		3 en 10 ans	

3. 2e Objectif général

« Un territoire qui nourrit les relations »

Bien qu'il soit petit, le territoire est extrêmement fractionné. C'est là une conséquence directe d'un relief accidenté qui, s'il crée de spectaculaires paysages, engendre aussi de la distance entre les villages, rend difficile l'accès à certains d'entre eux.

Malgré que la population atteigne à peine plus de deux mille âmes, elle est aussi diverse que dans une commune fortement peuplée, composée, autant qu'ailleurs, de groupes sociaux et de classes d'âge aux habitudes et besoins différents. En conséquence, le territoire est confronté, autant qu'un autre, aux questions de cohésion sociale, de réduction de l'isolement et de lutte contre la précarité d'une partie de sa population.

Mais, comme il n'existe pas au sein de la commune de pôle qui rassemblerait et mêlerait les habitants autour de services majeurs, l'éparpillement et l'éloignement des noyaux d'habitat et des groupes humains sont plus marqués et perceptibles qu'ailleurs. De surcroît, la proximité immédiate de Virton, ville de commerce, service, enseignement secondaire et supérieur, affaiblit la vitalité des liens interpersonnels à Rouvroy.

Pour relever le défi général de sa cohésion sociale, la commune peut s'appuyer sur sa vitalité associative, mais aussi sur l'émergence d'espaces collectifs qui pourront servir de points d'accroche et de rencontre aux habitants, tels le ROx et la Bibliothèque.

Par ailleurs, si le territoire ne peut peser que d'une manière très limitée sur les causes premières de la précarité – accès à l'emploi et à un revenu décent, bénéfice d'un bon état de santé et d'un équilibre personnels, d'une stabilité familiale, etc. – il peut toutefois agir sur le cadre de vie des personnes : accès à un logement sain, à un enseignement de qualité, à un environnement physique et social porteur de santé et de bien-être. Tout comme il peut également mettre en place les conditions propices à l'épanouissement social et culturel de chacun, y compris des plus vulnérables, en rendant les infrastructures nécessaires accessibles à tous et en encourageant les comportements de solidarité et d'entraide.

Ainsi doivent s'affirmer des centralités à finalité humaine et sociale au sein du territoire.

Ainsi doivent s'opérer des rapprochements, de diverses natures, entre lieux de vie, lieux d'activités et de services, comme entre associations et entre personnes.

Ainsi doivent être renforcées les actions qu'une collectivité locale peut entreprendre pour lutter contre les inégalités sociales et promouvoir la cohésion sociale sur son territoire.

1er Objectif spécifique

« Un territoire qui relie les villages, donne accès aux équipements et services, par des voies lentes »

L'importance des dénivelés, l'éparpillement des villages, la quasi absence de commerce, l'éloignement des métropoles, la faiblesse de l'offre de transport en commun, imposent l'usage de la voiture à tous.

Mais il existe sur le territoire différents groupes qui n'ont pas accès, pour des raisons variables de santé, d'âge ou de moyens financiers, à la voiture, ou qui souhaitent en limiter l'usage, à l'instar d'une catégorie croissante de touristes.

Et le territoire pourvoit à plusieurs services d'intérêt collectif : maisons de village, infrastructure sportive et culturelle, écoles d'enseignement fondamental, bibliothèque, administration communale, CPAS.

Dès lors, afin de faciliter la vie des groupes sociaux éloignés de la voiture, de densifier liens entre villages et personnes, de favoriser la croissance du tourisme de randonnée et de découverte, d'augmenter la fréquentation des services locaux, le territoire doit veiller à compléter les infrastructures permettant des déplacements lents et sécurisés entre ses différentes parties.

Il s'agit de reconsidérer l'organisation générale du territoire en vue de créer des liaisons nouvelles intra-territoriales.

Il s'agit de soutenir un changement dans les comportements et habitudes de déplacement de la population.

Il s'agit de se connecter aux territoires voisins par l'inscription dans un maillage de voies lentes.

Projets

- Développement d'un réseau de voies lentes et création d'un circuit didactique sur le Ravel (PM-1-1) ;
- Aménagement du cœur de village de Rouvroy (PM-1-2) ;
- *Mobilité durable et partagée (PI-1-1).*

Impacts attendus

- Augmentation de la fréquentation des lieux et services collectifs du territoire ;
- Amélioration de la santé et du bien-être de la population ;
- Accroissement de la fréquentation touristique ;
- Limitation des émissions de gaz à effet de serre ;
- Multiplication des liens sociaux.

Indicateurs

Indicateurs	Source	Cible	Situation initiale
Nombre de km de voies lentes créés	Commune	7,75 km dans 10 ans	-

2^e Objectif spécifique

« Un territoire qui aide les jeunes à se construire et à construire leur avenir sur le territoire »

Rouvroy compte un peu plus de deux mille habitants. La démographie stagne et est toujours plus dominée par les classes d'âge élevé. Ceci n'est pas de bon augure pour le développement local, la vitalité générale du territoire, son attractivité à longue échéance.

Pourtant des jeunes sont là, sérieusement pris en considération, qui fréquentent les écoles, la bibliothèque, l'infrastructure culturelle et sportive du ROx, l'académie, qui s'organisent en clubs.

Rouvroy doit parvenir à conserver, autant que faire se peut, cette jeunesse, voire en accroître la part relative dans la population. Elle ne le pourra qu'en intensifiant encore son attention et ses services à son égard, mais également en lui ouvrant des perspectives supplémentaires d'avenir professionnel et d'installation résidentielle sur le territoire.

Il s'agit d'être à l'écoute des besoins et habitudes de la jeunesse d'aujourd'hui, et d'y répondre de manière appropriée et contemporaine.

Il s'agit de penser les infrastructures et équipements du territoire aussi en fonction des attentes de la part jeune de la population.

Il s'agit de rendre la commune davantage attractive et désirable pour de jeunes adultes, de jeunes parents.

Projets

- Aménagement du cœur de village de Rouvroy (PM-1-2) ;
- Création d'un atelier rural (PM-2-2) ;
- *Renforcement de la cohésion sociale (PI-2-1) ;*
- *Fédération des associations au départ d'un agenda commun des manifestations (PI-2-2) ;*
- *Reconnaissance d'institutions culturelles (PI-2-3) ;*
- Création de logements intergénérationnels et tremplin (PM-3-1) ;
- Création d'une salle de musique actuelle (PM-3-2).

Impacts attendus

- Reprise d'une croissance démographique régulière ;
- Équilibrage progressif de la pyramide des âges ;
- Maintien, augmentation de la fréquentation des services et infrastructures destinés à la jeunesse ;
- Rajeunissement de l'image et de la réputation de Rouvroy.

Indicateurs

Indicateurs	Source	Cible	Situation initiale
Part des 20/40 ans dans la population	DGSIE	24% en 2029	22% en 2015

3^e Objectif spécifique

« Un territoire qui structure et renforce le tissu associatif »

Les associations sont multiples, diverses – ce dont témoigne abondamment le Bulletin communal – mais aussi d'un degré de vitalité variable.

Dans un territoire caractérisé par l'absence de centralité et l'éloignement relatif des villages, l'action associative joue un important rôle de liaison entre les gens.

Mais, dans sa composition et son organisation actuelles, le tissu associatif ne peut pas plus que ce qu'il réalise déjà. Or il est attendu de lui qu'il soit davantage dynamiseur du développement local.

Le territoire doit donc s'employer à renforcer la capacité collective des associations à porter sa stratégie de développement à long terme, dans ses différentes parties physiques comme avec ses différents groupes sociaux.

Il s'agit de coordonner le travail des associations autour d'objectifs partagés et d'adapter le soutien au secteur.

Il s'agit d'accroître la vitalité et la visibilité du secteur associatif et de moderniser les modalités de son action.

Il s'agit de faciliter et accroître l'usage des infrastructures existantes.

Projets

- Création d'une maison multiservices à Torgny (PM-1-3);
- Aménagement de la salle de village de Couvreur, de son accès, de ses abords (PM-1-4);
- *Fédération des associations au départ d'un agenda commun des manifestations (PI-2-2);*
- Rénovation de l'ancienne gare de Lamorteau (PM-3-4);
- Rénovation de la salle de village d'Harnoncourt (PM-3-5).

Impacts attendus

- Dynamisation générale des associations ;
- Meilleure fréquentation de l'évènementiel associatif ;
- Renforcement de la cohésion sociale dans les villages, dans la commune.

Indicateurs

Indicateurs	Source	Cible	Situation initiale
Nombre d'associations répertoriées	Commune	+2 / an pendant 10 ans	-
Taux d'occupation des infrastructures communautaires		+ 10% / an	

4^e Objectif spécifique**« Un territoire qui diversifie et partage les solutions de mobilité »**

Par la force des choses, tenant autant à la situation géographique qu'au relief et à l'organisation humaine, Rouvroy est un territoire-voiture.

La voiture est nécessaire pour sortir du village et accéder aux commerces, à l'emploi, aux services, aux distractions, qu'ils soient ou non situés sur la commune. Elle s'avère ainsi indispensable pour se rendre à Virton, pôle local pour les besoins du quotidien.

Les transports publics n'offrent en effet localement qu'une gamme extrêmement limitée de réponses aux besoins de mobilité.

Cet état de fait est problématique pour la part de la population qui n'a pas accès, pour diverses raisons, à un véhicule individuel. De plus, il contrarie la volonté générale croissante de réduire l'incidence environnementale des déplacements.

Le territoire doit imaginer et combiner des solutions de mobilité durable variées – étant entendu que la solution miracle unique n'existe pas plus ici qu'ailleurs –, en faisant appel à l'intelligence collective de sa population comme à son sens de la solidarité.

La vallée du Ton s'y prête bien, car elle joue le rôle de squelette de la mobilité locale, à l'intérieur du territoire et vers l'extérieur.

Il s'agit d'enrichir et améliorer l'offre en services de mobilité, de stimuler et organiser le partage des déplacements, de réfléchir et créer des infrastructures idoines.

Il s'agit de faciliter l'accès à la mobilité des personnes qui en sont privées.

Projets

- Développement du réseau de voies lentes (PM-1-1) ;
- *Mobilité durable et partagée (PI-1-1)* ;
- Aménagements de sécurité routière sur la voirie régionale (PM-2-3).

Impacts attendus

- Qualité de vie et bien-être individuels mieux partagés ;
- Création de liens de solidarité et d'entraide ;
- Réduction des situations d'isolement ;
- Réduction de l'empreinte écologique.

Indicateurs

Indicateurs	Source	Cible	Situation initiale
Nombre d'initiatives de mobilité partagée	Commune	2 après 5 ans	-

5^e Objectif spécifique

**« Un territoire qui lutte contre la précarité,
favorise la solidarité et l'entraide »**

Les situations de précarité existent sur le territoire. Mais celui-ci ne dispose par lui-même que de peu de leviers d'action pour tenter de les réduire. Et il n'est pas en capacité, seul, de modifier le contexte socio-économique de façon à permettre à des personnes en difficulté de reprendre (ou de ne pas perdre) pied.

Mais le recul de la précarité ne tient pas qu'à l'attribution d'allocations ou à l'accès à un emploi durable et de qualité. Il tient aussi à l'adoption, par la population, d'une attitude générale altruiste et bienveillante à l'égard de tout un chacun, aux antipodes d'une tendance croissante au fatalisme, à l'égoïsme et au repli sur soi.

Le territoire doit d'abord lutter contre la précarité relationnelle et l'isolement. Il doit aider chacun, y compris au sein des groupes de personnes les plus vulnérables, à développer un réseau de relations riches et à en tirer un bénéfice en termes d'échange d'expériences, de promotion de comportements porteurs de bien-être, de partage du vécu, de diminution du sentiment d'isolement. Il doit aussi veiller à renforcer les comportements de solidarité et d'entraide au sein de sa population.

Il s'agit de multiplier les occasions de rencontre entre tenants des divers groupes sociaux et générations.

Il s'agit de mobiliser le tissu associatif sur cet objectif.

Il s'agit de réfléchir et développer des dispositifs ou des services appropriés.

Projets

- *Renforcement de la cohésion sociale (PI-2-1)* ;
- Création de logements intergénérationnels et tremplin (PM-3-1) ;
- Création d'un lieu de rencontre et d'une dynamique de rencontre et de solidarité (PM-3-3).

Impacts attendus

- Qualité de vie et bien-être individuels mieux partagés ;
- Renforcement de la cohésion et de la mixité sociales ;
- Réduction des situations d'isolement.

Indicateurs

Indicateurs	Source	Cible	Situation initiale
Nombre d'actions de cohésion sociale	Commune CPAS	1 / an	-

4. 3^e Objectif général

« Un territoire qui enseme l'économie »

Exception faite de *Burgo Ardennes*, le territoire ne dispose que de faibles sources d'activité économique : plusieurs fermes et petites entreprises de construction, quelques cafés et restaurants, de rares commerces, et de l'emploi de service, public et privé.

L'adossement à une frontière qui n'ouvre directement que sur de minuscules villages agricoles, l'éloignement des axes majeurs de communication, la contiguïté du pôle virtonais, le manque d'espace pour entreprendre (exception faite d'une petite zone d'activité à Lamorteau), la petite taille même de la population sont autant de freins au développement d'un tissu économique local dense, varié et prospère.

S'il veut retenir ses jeunes et en attirer d'autres, le territoire doit s'employer à diversifier et élargir la base de son économie, d'une manière réfléchie et spécifique.

Pour cela, il doit tabler sur ses éléments de distinction – la nature, les paysages, la culture, le sport, l'artisanat, la présence de Burgo – en vue de susciter l'émergence de vocations et d'initiatives neuves, typiques, surprenantes peut-être, en tout cas appropriées à ses besoins et ressources. Bref, en un mot, durables.

1^{er} Objectif spécifique

« Un territoire qui stimule l'envie, la production et la consommation de produits locaux »

Même si la population n'est pas nombreuse, le territoire dispose d'atouts certains pour développer progressivement une économie de production et de consommation locales de produits alimentaires.

En effet, le secteur agricole reste bien implanté sur un territoire qu'il a contribué à modeler, la moitié des fermes pratique une agriculture biologique de plus en plus prisée par le consommateur, le pôle voisin compte plus de dix mille âmes et autant d'estomacs à nourrir, la Gaume est une importante destination de tourisme mais aussi une marque de fait qui confère une notoriété positive à ses productions. De plus, des références et des modèles de production artisanale et de distribution locale se multiplient et s'organisent en réseau dans les communes voisines.

Et, comme partout, le consommateur accorde toujours plus sa confiance à des produits de proximité.

Or, force est de constater que ce pan d'économie rurale, en effervescence ailleurs, est sous-développé sur le territoire, autant sur son versant production (absence de produits), que sur ses versants distribution (absence de point de vente) et consommation (absence de groupement d'achat).

Le territoire doit donc s'efforcer d'éveiller l'intérêt et le désir, des producteurs comme des consommateurs potentiels, pour les productions locales, et mettre au point progressivement les mesures et dispositifs nécessaires pour emprunter cette voie de développement économique, en s'arrimant le mieux possible aux initiatives structurées du Parc naturel / GAL de Gaume et du Réseau *Solidairement* (Meix-devant-Virton)

Il s'agit d'amplifier et de structurer la demande locale pour des produits locaux et régionaux (gaumais) et d'y répondre de manière pratique.

Il s'agit d'intéresser, informer et accompagner les agriculteurs sur la voie de la diversification artisanale alimentaire.

Il s'agit de parvenir, à terme, à une distribution et une consommation locales de produits du territoire.

Projets

- Création d'un atelier rural (PM-2-2) ;
- *Promotion de la diversification agricole (PI-2-6) ;*
- Création d'un lieu et d'une dynamique de rencontre et de solidarité (PM-3-3).

Impacts attendus

- Introduction d'une diversification agricole artisanale ;
- Amélioration de la capacité de résilience des fermes ;
- Enrichissement de l'image et de l'attractivité du territoire ;
- Accroissement des contacts entre habitants du territoire et amélioration de leur santé ;
- Renforcement de la réputation générale de la Gaume.

Indicateurs

Indicateurs	Source	Cible	Situation initiale
Nombre de producteurs et de points de vente de produits locaux sur le territoire	Commune Comice	3 en 10 ans	0

2^e Objectif spécifique

« Un territoire qui élargit et déploie ses atouts touristiques »

Toute la région – la Gaume – est propice au tourisme. Climat, relief, nature, paysages, Semois, Vire et Ton, gastronomie, histoire, architecture, éloignement aussi, sont autant d'arguments qui font mouche bien au-delà des frontières de la Belgique.

Rouvroy participe pleinement de ce mouvement et a son content de touristes, amateurs de grand air, de randonnées, de paysages ouverts et de tranquillité.

Mais l'économie touristique du territoire est faible, seulement constituée de quelques hébergements du terroir et d'un restaurant étoilé, et surtout concentrée sur Torgny.

En outre, tous les atouts de la commune ne sont pas mis en valeur ou accessibles, et les attentes du touriste contemporain, par exemple en matière de voies lentes et de produits locaux, ne sont pas toutes rencontrées.

Le territoire doit poursuivre, amplifier, varier, compléter ses efforts de développement du tourisme. Tout en continuant à tirer parti de son appartenance à la Gaume et aux structures qui la promeuvent, il doit se démarquer du voisinage en jouant de ses éléments de distinction – dont la présence de *Burgo Ardennes* – et de la qualité exceptionnelle de son environnement naturel et patrimonial, autour de Torgny et de Montquintin essentiellement.

Il doit également, par-delà le renforcement de ses facteurs d'attractivité, réussir à tirer une valeur ajoutée économique d'un passage accru de visiteurs, sans pour autant vendre son âme au tourisme de masse ou à la création d'attractions artificielles.

Il s'agit de diversifier et spécialiser l'offre touristique, de l'étendre à tout le territoire et de la faire mieux connaître.

Il s'agit de susciter la création d'un entrepreneuriat touristique local.

Il s'agit de répondre mieux aux demandes et habitudes du touriste d'aujourd'hui, mais aussi de le surprendre.

Projets

- Développement du réseau de voies lentes et création d'un circuit didactique sur le Ravel (PM-1-1) ;
- Création d'une maison multiservices à Torgny (PM-1-3) ;
- Aménagement de la salle de village de Couvreur, de son accès, de ses abords (PM-1-4) ;
- *Mise en œuvre d'actions favorables à la nature et aux paysages (PI-1-2) ;*
- *Préservation et mise en valeur de la mémoire historique et du patrimoine (PI-1-3) ;*
- Développement d'un réseau de circuits de découverte (PM-2-1) ;
- Création d'une maison de la nature et de la vigne à Torgny (PM-2-5) ;
- *Poursuite du développement touristique (PI-2-5) ;*
- Rénovation de l'ancienne gare de Lamorteau (PM-3-4).

Impacts attendus

- Attractivité et image du territoire renouvelées, distinctives ;
- Renforcement de l'attractivité de la Gaume en général ;
- Accroissement de la fréquentation touristique ;
- Accroissement de l'activité économique locale.

Indicateurs

Indicateurs	Source	Cible	Situation initiale
Fréquentation annuelle du point d'accueil du SI	Commune et Syndicat d'Initiative	+ 25% après 5 ans	-

3^e Objectif spécifique

« Un territoire qui aide au développement de projets entrepreneuriaux »

L'époque vante abondamment et encourage l'esprit d'entreprise, en particulier auprès des jeunes. C'est une solution au sous-emploi, une réponse au désir croissant de dessiner par soi-même sa trajectoire professionnelle, une manière d'enrichir le tissu des TPE et PME vital pour l'économie locale et régionale.

De plus en plus de Communes investissent, seules ou à plusieurs, dans des structures d'accompagnement de projets entrepreneuriaux, s'équipent en espaces destinés à les héberger.

C'est une carte que doit également jouer le territoire, afin de fixer sa jeunesse, de réduire un peu sa grande dépendance à *Burgo Ardennes* et aux pôles d'emploi extérieurs, mais également d'offrir des « services » plus proches à sa population (commerces de base...).

Il devra dès lors considérer et convaincre que ses divers éléments de distinction – la nature, la culture, l'artisanat – et ses principaux secteurs d'activité actuels – tourisme, agriculture, construction, services aux personnes – constituent autant d'opportunités d'invention et de développement d'initiatives entrepreneuriales nouvelles.

Et, comme il est occupé à le faire en matière de culture et de sport, il devra venir en appui à ces initiatives par des aides ciblées et des infrastructures appropriées ensuite – telles qu'ébauchées sur la ZAE de la gare de Lamorteau.

Il s'agit de concevoir et diffuser des éléments de discours nouveaux à propos des atouts du territoire.

Il s'agit de créer une capacité d'accueil et d'accompagnement des initiatives entrepreneuriales.

Il s'agit de réserver de l'espace et des infrastructures à leur hébergement, temporaire et durable.

Projets

- Aménagement du cœur du village de Rouvroy (PM-1-2) ;
- Création d'une maison multiservices à Torgny (PM-1-3) ;
- Création d'un atelier rural (PM-2-2) ;
- *Construction d'une stratégie globale d'aménagement du territoire (PI-2-4).*

Impacts attendus

- Création d'activité économique et d'emploi ;
- Diversification des sources d'attractivité et enrichissement de la réputation du territoire ;
- Maintien, voire augmentation de la part jeune dans la population.

Indicateurs

Indicateurs	Source	Cible	Situation initiale
Nombre d'entreprises implantées dans les dispositifs d'accueil communaux (PAE, atelier rural, maison multiservices)	INASTI	+ 3 après 10 ans	46 en 2015

5. Objectifs subordonnés

Ces objectifs sous-tendent l'ensemble de la stratégie de développement local, valent pour toutes les thématiques particulières.

Ils ne sont pas poursuivis pour eux-mêmes, mais pour la portée supplémentaire et les conditions de réussite optimales qu'ils confèrent, ensemble ou séparément, aux différents projets dans lesquels s'incarne la stratégie.

Ils prendront la forme de questions que les acteurs devront se poser au démarrage de tout projet de développement local.

En l'occurrence, à Rouvroy, les objectifs subordonnés concernent :

- La plus-value transfrontalière ;
- La qualité de la participation ;
- L'efficacité de l'aménagement du territoire.

1^{er} Objectif subordonné

« Un territoire qui stimule et maintient la motivation et l'investissement de tous dans l'effort de développement local »

Le territoire sollicite de plus en plus intensément la participation de sa population à l'effort de définition de ses axes et projets de développement : Conseil communal des enfants, Conseil consultatif « Saulenvie », Commission communale d'Accueil, Aménagement foncier sud, Plan d'action pour l'énergie durable, Commissions sportive et culturelle du ROx, et, bien entendu, Commission locale de développement rural.

Cet appel à participation concerne également le Parc naturel / Groupe d'action locale de Gaume.

Si ce souci de la participation est en soi positif et moderne, il présente toutefois trois risques : celui de n'atteindre et mobiliser qu'un noyau immuable de citoyens convaincus et disponibles, celui d'user les participants dans des processus longs, intellectuels mais peu tangibles, et celui de perdre la vision globale du développement par un traitement trop émietté.

Le territoire doit donc s'efforcer de trouver les mots et les angles de communication qui susciteront une participation élargie, y compris dans des milieux sociaux ou économiques généralement peu mobilisés, voire réfractaires. Il doit aussi veiller à entretenir cette participation par des initiatives concrètes et organiser le partage régulier d'objectifs entre enceintes participatives.

Il s'agit de s'assurer de la légitimité et de la représentativité de la participation dans les différents projets engagés.

Il s'agit de réussir à articuler participation citoyenne de terrain et hauteur de vision stratégique.

Projets

- *Mobilité durable et partagée (PI-1-1) ;*
- *Mise en œuvre d'actions favorables à la nature et aux paysages (PI-1-2) ;*
- *Préservation et mise en valeur de la mémoire historique et du patrimoine (PI-1-3) ;*
- *Concrétisation des projets du PAED (PM-2-4) ;*
- *Renforcement de la cohésion sociale (PI-2-1) ;*
- *Fédération des associations au départ d'un agenda commun des manifestations (PI-2-2) ;*
- *Promotion de la diversification agricole (PI-2-6).*

Impacts attendus

- Implication de davantage de citoyens ;
- Multiplication des rencontres, échanges, débats entre citoyens ;
- Légitimité indiscutable et appropriation large des projets ;
- Adéquation idéale entre besoins de la population et projets conduits.

2^e Objectif subordonné

**« Un territoire qui envisage et exploite
les opportunités de coopération transfrontalière »**

Petite, placée dans l'orbite de Virton, appuyée contre la frontière, la commune n'a pas en main toutes les cartes possibles de son développement et vit une forme d'enfermement de fait.

Elle ne manque pourtant ni de vision, ni d'ambition, ni de sens de l'investissement, comme en témoigne la création du ROx.

Elle a aussi appris à s'enrichir de coopérations supracommunales, en particulier dans le cadre de la Gaume (Parc naturel / GAL de Gaume, Maison du Tourisme), pour accroître ses moyens, son rayonnement et son échelle d'action.

Elle n'a pas eu la même démarche envers les communes françaises voisines.

Les habitants de la région, eux, ont appris depuis longtemps à se jouer de la frontière, dans les deux sens, pour des questions d'emploi, d'achats, de logement, de scolarisation ou d'activités extrascolaires des enfants – de fiscalité également – désignant ainsi une gamme d'atouts et d'intérêts propres à Rouvroy.

Le territoire gagnera en attractivité, en réputation, en capacité de polarisation, créera des ressources et opportunités nouvelles pour ses infrastructures, ses indépendants, ses commerces, en engageant une politique de coopération transfrontalière, globale ou sectorielle, à laquelle arrimer des projets de développement existants ou neufs

Il s'agit d'identifier les interlocuteurs légitimes et compétents, belges et français, avec qui créer un cadre et définir des objets de coopération.

Il s'agit de donner, quand c'est opportun et possible, une expansion frontalière aux projets de développement local.

Projets

- Développement du réseau de voies lentes (PM-1-1) ;
- Reconnaissance d'institutions culturelles (PI-2-3).

Impacts attendus

- Élargissement de la taille critique de certains projets ;
- Étoffement de l'image et du rôle de Rouvroy dans la région ;
- Accroissement du rayonnement de certains acteurs et infrastructures ;
- Agrandissement de la gamme de réponses aux besoins de la population.

3^e Objectif subordonné**« Un territoire qui anticipe son aménagement »**

Un territoire de petite superficie est fortement contraint dans son développement par son espace disponible.

Les besoins et désirs de la population, les enjeux du développement ne sont en effet pas moindres ni moins divers qu'ailleurs, mais les ressources du sol pour y répondre sont forcément plus chiches.

À Rouvroy, le problème est encore amplifié par la forte déclivité du relief et par l'étroitesse des chaussées en divers endroits, par l'omniprésence de *Natura 2000* et l'attention extrême portée à la qualité de l'environnement naturel, par l'absence de polarité interne.

La Commune prend grand soin de réfléchir l'aménagement durable de son territoire. Ce fut le cas avec un « remembrement nord ». Ce l'est à nouveau avec le projet « Aménagement foncier sud », emblématique et exemplaire par les multiples dimensions qu'il entend englober. Mais, outre que ce projet est long dans sa conception, il ne couvre qu'une portion du territoire.

Il apparaît donc nécessaire de développer une vision globale et prospective de l'aménagement du territoire, en privilégiant une mixité de fonctions et l'émergence de centralités, mais aussi de répondre efficacement, sans gaspillage ni lenteur, aux enjeux identifiés du développement local en matière de tourisme, de maintien de la jeunesse, d'entrepreneuriat, de relations entre villages, entre groupes sociaux, entre personnes.

Il s'agit d'articuler vision de long terme et réponses à des besoins de court terme.

Il s'agit de se mettre en capacité de combiner des fonctions diverses en un même endroit.

Il s'agit de créer ou renforcer des centralités au sein du territoire.

Projets

- Développement du réseau de voies lentes (PM-1-1) ;
- Aménagement du cœur de village de Rouvroy (PM-1-2) ;
- Aménagements de sécurité sur la voirie régionale (PM-2-3) ;
- *Construction d'une stratégie globale d'aménagement du territoire (PI-2-4).*

Impacts attendus

- Renforcement de la croissance démographique ;
- Renforcement de la croissance de l'activité économique (en ce compris le tourisme) ;
- Préservation, voire renforcement du capital « espace » et du capital « environnement » de la commune ;
- Amélioration de la qualité et du cadre de vie dans toutes les parties du territoire ;
- Renforcement de la cohésion sociale.

6. Défi

« Un territoire qui conjugue l'extraordinaire et l'ordinaire »

Le caractère d'exceptionnalité de Rouvroy, pourtant petite commune méridionale et frontalière, saute aux yeux : un immense bateau-usine semble naviguer le long de la côte verdoyante et abrupte de la cuesta, que coiffent des villages d'allure médiévale.

L'extraordinaire ne se résume pas à ces éléments ni au contraste qu'ils offrent au regard, même le plus distrait. Un œil plus attentif notera aussi la qualité nonpareille de l'environnement naturel et paysager, apercevra la présence d'un vignoble, s'étonnera de l'envergure du hall sportif et culturel.

Mais le territoire appartient aussi au monde ordinaire. Y vit en effet une population normale, composée de groupes sociaux divers, aux aspirations et aux besoins normaux – selon les âges : apprendre, s'amuser, gagner sa vie, entreprendre, se loger, se déplacer, faire ses courses, aider, bavarder...

Le défi du développement de Rouvroy consiste à faire se rencontrer ces deux dimensions, à fusionner ces deux mondes aujourd'hui comme indépendants l'un de l'autre.

D'une part, l'ordinaire doit pouvoir accéder à l'extraordinaire, l'investir, le questionner, se l'approprier. D'autre part, l'extraordinaire doit se rapprocher des besoins de l'ordinaire, se faire levier d'initiatives locales, sociales et économiques.

Entre les deux, il y a les hommes et les femmes du territoire, l'envie et la capacité qui leur seront données d'inventer cette conjugaison de l'ordinaire et de l'extraordinaire.

Les indicateurs de la stratégie en un tableau

Objectifs généraux <i>Un territoire qui...</i>	Objectifs spécifiques <i>Un territoire qui...</i>	Indicateurs	Source	Cible	Situation initiale
Cultive sa distinction	Préserve et rend plus accessibles ses atouts (paysages, nature, bâti, patrimoine)	Nombre de nouvelles activités créées au départ des atouts du territoire après cinq ans (culturelles, sportives, sociales, patrimoniales, etc.)	Commune et Syndicat d'Initiative	5	-
		Nombre d'opérations de préservation du patrimoine naturel, historique et bâti menées		2 / 5 ans	-
	Investit dans la culture, les artistes et le sport	Nombre de nouveaux acteurs et productions culturels au départ du territoire	Commune	5 sur 10 ans	-
		Fréquentation des infrastructures culturelles et sportives		+10% / 5 ans	-
	Réduit ses besoins énergétiques et investit dans l'énergie renouvelable	Nombre d'installations nouvelles, privées ou publiques, de production d'énergie renouvelable (photovoltaïque, biomasse)	Commune + CWAPE	5 / an	Voir PAED
		Indicateurs spécifiques au PAED			
	Intègre <i>Burgo Ardennes</i> dans son développement	Nombre de projets locaux auxquels participe l'entreprise <i>Burgo Ardennes</i>	Commune et <i>Burgo Ardennes</i>	5 en 10 ans	-
		Nombre de projets identifiés avec les citoyens et développés avec <i>Burgo Ardennes</i>		3 en 10 ans	

Objectifs généraux <i>Un territoire qui...</i>	Objectifs spécifiques <i>Un territoire qui...</i>	Indicateurs	Source	Cible	Situation initiale
Nourrit les relations	Relie les villages, donne accès aux équipements et services, par des voies lentes	Nombre de km de voies lentes créés	Commune	7,75 km dans 10 ans	-
	Aide ses jeunes à se construire et à construire leur avenir sur le territoire	Part des 20/40 ans dans la population	DGSIE	24% en 2029	22% en 2015
	Structure et renforce le tissu associatif	Nombre d'associations répertoriées	Commune	+3 / an pendant 10 ans	-
		Taux d'occupation des infrastructures communautaires		+10% / an	
	Diversifie et partage les solutions de mobilité	Nombre d'initiatives de mobilité partagée	Commune	2 après 5 ans	-
	Lutte contre la précarité, favorise la solidarité et l'entraide	Nombre d'actions de cohésion sociale	CPAS Commune	1 / an	-
Ensemence l'économie	Stimule l'envie, la production et la consommation de produits locaux	Nombre de producteurs et de points de vente de produits locaux sur le territoire	Commune Comice	3 en dix ans	0
	Élargit et déploie ses atouts touristiques	Fréquentation annuelle du point d'accueil du SI	Commune et Syndicat d'Initiative	+ 25% après 5 ans	-
	Aide au développement de projets entrepreneuriaux	Nombre d'entreprises implantées dans les dispositifs d'accueil communaux (PAE, atelier rural, maison multiservices)	INASTI	+ 5 après 10 ans	46 en 2015

Les programmes opérationnels communaux et intercommunaux au service de la mise en œuvre de la Stratégie de développement

Il a été énoncé d'emblée : « La stratégie exposée couvre la totalité du champ du développement de la commune, puisque c'est cette totalité qui a été explorée et défrichée par l'analyse des caractéristiques socio-économiques du territoire, par la consultation de la population, par le diagnostic partagé, par les grappes de travail.

Ceci implique que d'autres moyens que le PCDR, d'autres acteurs que la CLDR, contribuent à la mettre en œuvre. C'est à la Commune qu'il incombe de placer cette vision et cette ambition au cœur de ses engagements et de ses partenariats ».

Sont ici passés en revue les autres programmes de développement auxquels souscrit la Commune, dont elle détermine sur une base volontaire, seule ou en intercommunalité, le plan d'action opérationnel, et qui contribueront, peu ou prou, à la poursuite des objectifs de la stratégie énoncée. Ces programmes, tout comme le PCDR, se déclinent habituellement en objectifs, projets, avec échéancier de mise en œuvre éventuel.

Ne sont donc pas pris en compte les appels à projets ponctuels, études de faisabilité, diagnostics sectoriels, dispositifs de gestion courante, qui renvoient à des obligations légales ou à des situations d'opportunité non prévisibles.

Il est rendu compte brièvement de la concordance et de la convergence entre le PCDR et ces autres programmes :

- Parc naturel de Gaume ;
- Groupe d'Action Locale du Parc naturel de Gaume ;
- Plan d'Action pour l'Energie Durable (PAED) – en cours de confection ;
- Plan d'Aménagement foncier « Sud » - en cours d'établissement.

1. Parc naturel de Gaume

Le Parc naturel de Gaume est reconnu officiellement depuis le 18/12/2014. Il couvre le territoire de 9 communes², dont Rouvroy. Son action repose sur un plan de gestion à mettre en œuvre dans les 10 premières années de son existence, dont les objectifs sont synthétisés dans le tableau ci-dessous.

Objectifs du Parc naturel	Objectifs du PCDR concernés ³
<p>Protection, gestion et valorisation du patrimoine naturel Objectif 1. Accueillir et restaurer la biodiversité. (1) Objectif 2. Sensibiliser la population à la biodiversité. (2)</p> <p>Patrimoine bâti, paysage et aménagement du territoire Objectif 1. Faire connaître, protéger, mettre en valeur les patrimoines spécifiques et la physionomie typique des villages gaumais. (3) Objectif 2. Recomposer l'homogénéité de l'habitat gaumais en intégrant le nouveau dans l'ancien. (4) Objectif 3. Favoriser un aménagement et un urbanisme durables. (5) Objectif 4. Promouvoir des initiatives nouvelles en matière de mobilité. (6) Objectif 5. Promouvoir des initiatives nouvelles en matière d'énergie. (7)</p> <p>Développement rural et socio-économique <i>Axe 1 : Activités économiques locales</i> Objectif 1. Promouvoir l'économie locale en lien avec les organismes spécialisés. (8) Objectif 2. Exploiter dans une vision durable les ressources locales. (9)</p> <p><i>Axe 2 : L'agriculture</i> Objectif 1. Développer les filières locales et les circuits courts. (10)</p>	<p>Un territoire qui cultive sa distinction Préserve et rend plus accessibles ses atouts (paysages, nature, bâti, patrimoine) (1, 2, 3, 4, 5) Investit dans la culture, les artistes et le sport (15) Réduit ses besoins énergétiques et investit dans l'énergie renouvelable (7)</p> <p>Un territoire qui nourrit les relations Relie les villages, donne accès aux équipements et services, par des voies lentes (6) Aide ses jeunes à se construire et à construire leur avenir sur le territoire (8) Diversifie et partage les solutions de mobilité (6)</p> <p>Un territoire qui enseme l'économie Stimule l'envie, la production et la consommation de produits locaux (9, 10, 11, 12) Élargit et déploie ses atouts touristiques (13, 14) Aide au développement de projets entrepreneuriaux (8, 9)</p>

² Aubange (sections d'Halanzuy et de Rachecourt), Etalle, Florenville, Meix-devant-Virton, Musson, Rouvroy, Saint-Léger, Tintigny, Virton.

³ Avec, entre parenthèses, le lien vers le(s) numéro(s) des objectifs du PN liés.

<p>Objectif 2. Eduquer les citoyens au monde agricole gaumais, améliorer les liens entre les agriculteurs et avec les citoyens. (11)</p> <p>Objectif 3. Faciliter l'installation des jeunes et la reprise des exploitations. (12)</p> <p><i>Axe 3 : Tourisme</i></p> <p>Objectif 1. Utiliser la gastronomie locale comme un vecteur de développement économique. (13)</p> <p>Objectif 2. Développer le tourisme nature et culture. (14)</p> <p><i>Axe 4 : Vie associative et culturelle</i></p> <p>Objectif 1. Faire connaître et coordonner l'offre culturelle gaumaise. (15)</p>	<p>Subordonné : Un territoire qui anticipe son aménagement (5)</p>
--	---

Les objectifs du PN et du PCDR se rejoignent largement et ne sont jamais contradictoires. Ils se recouvrent sur de multiples thématiques comme la préservation et la valorisation des nombreux atouts « naturels » du territoire (biodiversité, paysage, bâti, patrimoine), le soutien à l'économie et à l'utilisation des ressources locales, le développement des filières agricoles locales et des circuits courts, le renforcement d'un tourisme durable, les initiatives en matière d'énergie et de mobilité, l'action culturelle et, transversalement, sur la nécessaire action sur l'aménagement du territoire.

De ce fait, les deux démarches vont se renforcer mutuellement :

- Le Parc naturel, grâce à son expertise, ses ressources humaines, ses outils, sa force collective, va pouvoir soutenir le PCDR de Rouvroy dans l'effort d'atteinte de certains de ses objectifs et de ses projets selon des modalités de partenariat à définir au cas par cas ;
- Le PCDR va pouvoir servir de territoire d'expérimentation pour certaines actions du Parc naturel et apportera à celui-ci une base permanente de participation citoyenne.

Le Parc naturel, par contre, ne couvre pas directement plusieurs thématiques du PCDR, comme par exemple en matière d'accompagnement entrepreneurial, de logement, de cohésion sociale et de lutte contre la précarité, de dynamisme associatif, de création d'infrastructures et équipements. La Commune doit donc se tourner vers d'autres partenaires ou dynamiques à cet effet ou, plus souvent, prendre en charge elle-même la réalisation d'actions et de projets en ces domaines, avec l'aide financière du Développement rural dans certains cas.

2. Groupe d'action locale du Parc naturel de Gaume

Le Parc naturel de Gaume a établi une Stratégie de développement local afin que son territoire d'action soit reconnu comme « Groupe d'Action locale » (GAL) dans le cadre de l'initiative Leader 2014-2020 et puisse, à ce titre, bénéficier de fonds européens et régionaux issus du Programme wallon de développement rural (PWDR). Cette stratégie repose sur un thème fédérateur, trois objectifs et cinq fiches-projets. Logiquement, elle vise à mettre en œuvre certains objectifs et projets repris dans le plan de gestion du Parc.

Objectifs du GAL	Objectifs du PCDR concernés ⁴
<p>Un thème « Tension entre nouveauté et identité, entre richesse et précarité ».</p> <p>3 objectifs Valoriser économiquement et de manière durable les ressources locales. Chercher et expérimenter des ressources nouvelles. Renforcer la capacité de bien vivre sur le territoire.</p> <p>5 fiches-projets</p> <p>1) <u>Agrinew</u> (1) - améliorer l'accès au foncier (mise à disposition de terres pour de jeunes agriculteurs) ; - favoriser les nouveaux modèles d'exploitation (ferme expérimentale et pédagogique) ; - trouver des aides financières locales.</p> <p>2) <u>Diversi'Gaume</u> (2) - soutien des diversifications agricoles existantes (élargissement de la coopérative de Gaume ; nouveaux outils de la coopérative) ; - création de nouvelles activités de diversification (mise en place d'une filière piscicole, mise en place d'une « légumerie-conserverie »).</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Un territoire qui cultive sa distinction <ul style="list-style-type: none"> o Investit dans la culture, les artistes et le sport (4) o Réduit ses besoins énergétiques et investit dans l'énergie renouvelable (3) - Un territoire qui enseme l'économie <ul style="list-style-type: none"> o Stimule l'envie, la production et la consommation de produits locaux (2)

⁴ Avec, entre parenthèses, le lien vers le(s) numéro(s) de la fiche projet du GAL liée.

<p>3) Gaume énergies (3)</p> <ul style="list-style-type: none"> - stimulation de projets d'économie d'énergie et d'énergie renouvelable par l'accompagnement et par des financements alternatifs ; - mise en place de solutions de stockage décentralisé d'énergie ; - optimisation des régulations de chauffage et d'eau chaude sanitaire dans plusieurs bâtiments publics et particulièrement dans les écoles. <p>4) Créat'Gaume (4)</p> <ul style="list-style-type: none"> - soutien professionnel à la création artistique, la réalisation de spectacles et de productions, depuis l'élaboration jusqu'à la représentation, au départ d'un seul lieu. <p>5) Appui technique (coordination du GAL - pour mémoire)</p>	
--	--

Que ce soit au niveau de son thème et de ses 3 objectifs généraux, la Stratégie de développement local du GAL fait étroitement écho aux défis, constats et enjeux exprimés dans le cadre du PCDR de Rouvroy.

Etant plus ciblée dans ses thématiques d'action et plus restreinte dans le temps que le plan de gestion du Parc naturel, cette stratégie présente toutefois des liens moins nombreux avec le PCDR. Elle est par contre plus directement opérationnelle que le plan de gestion du Parc naturel et, grâce aux moyens financiers qu'elle a permis de mobiliser, oblige à l'atteinte de résultats concrets dans un temps bref. Elle pourra donc soutenir plus directement la réalisation de projets du PCDR.

Les liens entre GAL et PCDR existent au niveau de l'agriculture, de l'énergie et de la créativité culturelle, à des degrés divers.

En particulier, les démarches du GAL en matière énergétique, dont la coopérative Gaume énergies, soutiennent parfaitement les objectifs et les projets du PCDR en ce domaine (réduction des besoins énergétiques et investissement dans l'énergie renouvelable). Cette coopérative pourra être un levier à actionner pour la réalisation de certaines actions.

Il en va de même pour les actions du GAL au niveau de la diversification agricole et des productions locales, avec le renforcement de la coopérative fermière de Gaume, qui rejoignent l'objectif exprimé à Rouvroy de stimuler l'envie, la consommation et l'utilisation des productions locales, sur un territoire peu pourvu à ce niveau, tant en termes de producteurs que de lieux de vente.

Avec son action *Créat'Gaume*, le GAL contribuera enfin directement à l'investissement attendu dans la culture et dans les artistes puisqu'elle se focalise sur le développement du projet de création artistique « Le Pieds en Coulisses » situé à Harnoncourt, renforçant et complétant ainsi le rôle culturel du ROx et des associations locales.

Ces liens divers avec l'action du GAL devront être précisés et opérationnalisés lors de la mise en œuvre des projets du PCDR.

3. Plan d'action pour l'Energie durable

La Commune de Rouvroy a décidé d'adhérer à la Convention des Maires pour l'Energie et le Climat et, en conséquence, est occupée à établir son Plan d'Action en faveur de l'Energie Durable (PAED). Pour ce faire, une convention de partenariat la lie à la Province de Luxembourg dans le cadre de l'initiative Peps'Lux. Les services provinciaux sont concrètement chargés de la rédaction du document. Un Groupe de travail a été institué pour suivre le processus, auquel participent des membres de la CLDR.

Objectifs du PAED	Objectifs du PCDR concernés
<p>Les projets et actions que reprend le PAED doivent concourir à atteindre les objectifs suivants :</p> <p><i>A l'horizon 2030, la Commune s'engage à :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Réduire les émissions CO₂ d'au moins 40 % sur son territoire, par rapport à l'année de référence 2006 (objectif prioritaire) ; - Réduire la consommation énergétique de 27 % sur son territoire (objectif secondaire) ; - Produire via les énergies renouvelables 27 % de la consommation de l'année de référence (objectif secondaire) ; - Produire une étude de vulnérabilité du territoire au changement climatique (objectif prioritaire). 	<ul style="list-style-type: none"> - Un territoire qui cultive sa distinction <ul style="list-style-type: none"> ○ Réduit ses besoins énergétiques et investit dans l'énergie renouvelable - Un territoire qui nourrit les relations <ul style="list-style-type: none"> ○ Relie les villages, donne accès aux équipements et services, par des voies lentes ○ Diversifie et partage les solutions de mobilité - Un territoire qui enseme l'économie <ul style="list-style-type: none"> ○ Stimule l'envie, la production et la consommation de produits locaux

Le PAED a été établi en parallèle au PCDR. Plusieurs membres de la CLDR ont pris part à son élaboration dans le cadre d'un groupe de travail baptisé « Peps'Lux ».

De ce fait, les liens sont très étroits entre ce plan spécifique à l'énergie et les objectifs du PCDR.

Explicitement, les deux programmes partagent les mêmes objectifs de réduction des besoins en énergie et d'investissement dans l'énergie renouvelable. Tous les projets prévus dans le PAED (actions « douces » et actions « dures ») contribueront ainsi à l'atteinte de l'objectif du PCDR : « Un territoire qui réduit ses besoins énergétiques et investit dans l'énergie renouvelable ».

Inversement et implicitement, plusieurs dimensions du PCDR contribueront à l'atteinte des objectifs du PAED, en réduisant les besoins en énergie non renouvelable (développement des voies lentes et partage des moyens de mobilité) et en recentrant les besoins sur la consommation et l'utilisation de productions locales.

Deux projets du PCDR, l'un de nature matérielle, l'autre de dimension plus immatérielle, sont explicitement liés au PAED, dont ils visent à aider et accompagner la mise en œuvre : concrétisation des projets issus du PAED d'une part, mise en place d'une politique énergétique durable et partagée d'autre part.

D'autres participent aussi aux objectifs du PAED : directement (isolation des toitures des bâtiments communaux, développement de la valorisation énergétique des haies) ou indirectement (voies lentes, mise en place d'un système d'auto-stop organisé).

4. Plan d'aménagement foncier « Sud »⁵

Un plan d'aménagement foncier dit « Sud » ou « Rouvroy » (AF) est en cours de confection et concerne les alentours des villages d'Harnoncourt, Rouvroy, Lamorteau et Torgny⁶. Il s'étend sur une surface de 437 Ha.

Tel que défini par le Code wallon de l'agriculture, l'aménagement foncier rural a pour objectif d'aménager le parcellaire agricole en intégrant les enjeux économiques, écologiques et sociaux.

En cohérence avec la réorganisation parcellaire, des travaux de voirie (charroi agricole, mobilité douce...) et d'aménagements de site tels que des plantations de haies, des créations de mare...sont réalisés. De par la palette des outils réglementaires, financiers et techniques qu'il offre, l'aménagement foncier permet de redessiner de manière intégrée une vaste surface.

Via l'aménagement foncier, la Commune de Rouvroy pourra solliciter des subsides régionaux équivalant entre 60 et 80% du coût des aménagements projetés. La durée estimée d'une opération de ce type est de 5 à 7 ans

⁵ Source principale : Aménagement foncier "Rouvroy" - Décision du Gouvernement Wallon du 01/10/2015 - Résumé non technique, Comité d'aménagement foncier de Rouvroy, février 2018.

⁶ Une opération de remembrement a été menée sur la partie Nord du territoire. Elle est aujourd'hui terminée.

Objectifs de l'Aménagement foncier « Sud »	Objectifs du PCDR concernés ⁷
<p>Les objectifs stratégiques et les priorités de l'opération d'aménagement foncier « Sud » sont les suivants, en matière de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Agriculture <ul style="list-style-type: none"> o Améliorer les conditions de productions agricoles (1) o Mettre en valeur le travail des agriculteurs (2) - Biodiversité <ul style="list-style-type: none"> o Préserver, entretenir et valoriser le patrimoine naturel (3) - Eau/érosion <ul style="list-style-type: none"> o Préserver les sols agricoles et la qualité de l'eau (4) - Mobilité <ul style="list-style-type: none"> o Favoriser la mobilité douce (5) o Limiter les conflits d'usage (6) - Paysage <ul style="list-style-type: none"> o Protéger et gérer le paysage (7) - Développement territorial <ul style="list-style-type: none"> o Mettre en œuvre les planifications régionale et locale⁸ (8) 	<ul style="list-style-type: none"> - Un territoire qui cultive sa distinction <ul style="list-style-type: none"> o Préserve et rend plus accessibles ses atouts (paysages, nature, bâti, patrimoine) (3, 7) - Un territoire qui nourrit les relations <ul style="list-style-type: none"> o Relie les villages, donne accès aux équipements et services, par des voies lentes (5, 6) - Un territoire qui enseme l'économie <ul style="list-style-type: none"> o Stimule l'envie, la production et la consommation de produits locaux (2) o Elargit et déploie ses atouts touristiques (indirectement, tous les objectifs de l'AF) - Subordonné : Un territoire qui anticipe son aménagement (tous les objectifs de l'AF)

Le Plan d'Aménagement foncier Sud est en cours de confection, en parallèle au PCDR. Des liens ont été établis à plusieurs reprises entre les deux démarches afin de garantir la cohérence entre elles : réunion de présentation de l'AF devant la CLDR, réunions d'échanges et de travail entre SPW, Commune, FRW et Auteur de programme du PCDR.

Il en résulte une concordance étroite entre plusieurs objectifs des deux démarches, essentiellement en matière de préservation et de valorisation des différents patrimoines (naturel, paysager et bâti) mais aussi en matière de mobilité douce et de renforcement de liens avec les agriculteurs. L'objectif de développement territorial de l'AF mentionne ainsi la nécessaire coordination avec le PCDR. Inversement, ce dernier reprend un projet « Concrétisation des projets du plan d'aménagement foncier Sud ».

⁷ Avec, entre parenthèses, le lien vers le numéro du ou des objectifs de l'Aménagement foncier Sud correspondant.

⁸ Assurer la coordination entre aménagement foncier, actions du Parc Naturel de Gaume ainsi que les futurs PCDR et PCDN.

Indirectement, par ses actions de recomposition territoriale tenant compte de divers facteurs « environnementaux », l'AF concourt à renforcer à terme l'attractivité touristique du territoire concerné, dimension d'autant plus importante qu'il englobe les espaces autour de Torgny.

Par ailleurs, sur son périmètre et avec ses objectifs et outils propres, l'AF représente en quelque sorte un premier exercice de mise en œuvre de l'objectif subordonné du PCDR : « Un territoire qui anticipe son aménagement ».

L'AF débouchant essentiellement sur des actions matérielles d'aménagement sur site, plusieurs projets du PCDR lui sont liés, dont :

- Développement du réseau de voies lentes et création d'un circuit didactique sur le Ravel : AF et PCDR se compléteront pour construire le maillage de voies lentes ;
- Extension du réseau de circuits de découverte : celle-ci se fera, à certains endroits, au départ des chemins améliorés ou créés par l'AF (exemples : circuit de la frontière, circuit des pelouses calcicoles) ;
- Mise en place d'un observatoire des paysages : action du PCDR visant à « suivre » l'évolution des paysages après la mise en œuvre de l'AF, notamment à l'aide de la photographie, en impliquant les citoyens.

5. En synthèse

A l'analyse de ces programmes opérationnels, un certain nombre d'enseignements peuvent être tirés :

- Comparativement à d'autres communes, Rouvroy ne mobilise que peu de programmes et outils de développement de niveau communal tels que PCS, ADL, Centre culturel, PCDN, etc.
- Elle a par contre suscité la réalisation – en cours – de l'aménagement foncier Sud, qui, sur son périmètre et avec ses objectifs, outils et moyens propres, présente de nombreux liens avec le PCDR (objectifs et projets), surtout en matière de préservation des patrimoines et de mobilité douce. L'AF représente aussi un premier exercice de mise en œuvre de l'objectif subordonné du PCDR : « Un territoire qui anticipe son aménagement » ;
- Vu le peu de programmes opérationnels locaux, le recours à la supracommunalité est d'autant plus important pour la Commune. Mais la région est elle aussi notablement sous-équipée et sous-organisée de ce point de vue, que ce soit au niveau culturel, au niveau social, au niveau animation et équipement économiques ;
- Les deux seuls programmes pluricommunaux réellement mobilisables pour mettre en œuvre la stratégie du PCDR sont le Parc naturel et le GAL, qui, avec la Maison du Tourisme, font émerger la Gaume comme nouveau territoire de coopération pour Rouvroy ;
- Il y a une convergence forte entre le Parc naturel/GAL et le PCDR sur certains objectifs. Toutefois, leur champ d'action ne couvre pas plusieurs des dimensions du PCDR (entrepreneuriat, logement, cohésion sociale, dynamisme associatif...) ;
- Le GAL, plus directement opérationnel, concret et ciblé dans ses actions, pourra venir rapidement soutenir la mise en œuvre du PCDR, surtout au niveau de la diversification agricole et de l'énergie, en lien avec les deux coopératives qu'il soutient et veut renforcer, mais aussi au niveau de la dynamisation culturelle, avec le projet Créat'Gaume appelé à rayonner au départ d'Harnoncourt et de l'association « le Pied en Coulisses » ;
- Le Parc naturel pour sa part, agit sur un terme plus long et sur certaines dimensions davantage patrimoniales au sens large (nature, environnement, paysages, bâti...) qui font aussi l'objet de projets dans le cadre du PCDR ;
- Le challenge pour Rouvroy consistera à focaliser l'attention et l'action de ces deux outils gaumais, agissant suivant deux échelles de temps et deux natures de résultats, afin que leurs moyens opérationnels (financiers, humains, outils) participent utilement et rapidement à la mise en œuvre de la stratégie du PCDR ;
- Pour les domaines d'action non couverts par des programmes de développement, la Commune stimule des partenariats au cas par cas, en fonction des besoins et opportunités (exemples : la Province pour le PAED, Idelux-Projets publics et les communes voisines pour l'itinéraire véloroutes W9) ou mène elle-même certaines démarches, avec l'aide de sa RCA le cas échéant (gestion sportive et culturelle).

Stratégie et développement durable

La stratégie de Développement rural de Rouvroy fait étroitement écho aux principes du Développement durable.

Volontairement, tout comme le diagnostic du territoire (partie 1), elle est structurée suivant les trois piliers du développement durable, qui revêtent ainsi chacun une importance similaire et apportent une contribution identique au développement futur du territoire communal : « *un territoire qui cultive sa distinction* » (pilier environnemental), « *un territoire qui nourrit les relations* » (pilier social) et « *un territoire qui ensemence l'économie* » (pilier économique).

Ce souci d'agir de manière équilibrée sur les trois piliers du développement durable est clairement apparu tout au long de la phase de consultation citoyenne et du travail de la CLDR : la population est très attentive à la fois à la préservation de son riche environnement et à la valorisation des ressources naturelles au sens large, à la cohésion sociale et à la réponse aux besoins fondamentaux de chacun ainsi qu'au développement d'une économie compatible avec les caractéristiques du territoire et les attentes de ses habitants.

Ce découpage en trois axes ne doit toutefois pas aboutir à une approche segmentée du développement. La transversalité entre piliers est ainsi garantie par une approche à la fois participative et partenariale :

- Participative, par la CLDR qui regroupe des personnes d'horizons et de sensibilités différents et complémentaires, mais aussi par l'implication des différents services communaux dans la concrétisation du PCDR ;
- Partenariale, par l'implication active de multiples acteurs, publics et privés, institutionnels et associatifs, agissant dans différents secteurs et à diverses échelles, dans la mise en œuvre de la stratégie et des projets qui la soutiennent.

La Commune, porteuse de la démarche, devra être le garant du respect des principes du développement durable sur le long terme, à la fois en donnant à la CLDR les moyens de jouer pleinement son rôle, en mobilisant les différents services communaux dans la mise en œuvre des projets du PCDR, en recourant aux expertises et partenaires nécessaires et en pilotant son PCDR grâce notamment aux indicateurs définis pour chacun des objectifs de la stratégie et chacun des projets retenus.